

2005-2015

Anniversaire de la Loi Oudin-Santini



10 ans de partenariats
solidaires et structurants

17 Juin 2015

Actes de la rencontre

Novembre 2015



Programme de l'évènement

Animation générale : Pierre-Frédéric Ténrière-Buchot, Président du pS-Eau

16H30 Accueil des participants sur la terrasse de la péniche
Café, thé, jus de fruits et petites douceurs

17H00 Mots d'ouverture
Xavier Sticker, Ambassadeur interministériel dédié à l'Environnement
Jacques Oudin, Sénateur honoraire de Vendée
André Santini, Ancien Ministre, Député-maire d'Issy-les-Moulineaux, Président du Sedif

*Signature de la Charte des élus de l'eau par
Jacques Oudin et André Santini*

17H30 « 10 ans de solidarité Nord-Sud - 10 ans de développement local »
Animation/modération : Alice Milot, Journaliste RFI

Présentation du bilan quantitatif et qualitatif de la loi Oudin-Santini sur les 10 dernières années, Céline Noblot, pS-Eau

Table ronde avec un panel d'acteurs de coopération:

- **Jean-Paul Colin**, Vice-président de Lyon Métropole en charge de l'eau
- **Henriette Eudes**, Conseillère municipale de la Ville de Colombelles
- **Adrienne Paule Demenou**, Présidente du Réseau des Femmes Elues Locales de l'Ouest du Cameroun

Débat avec la salle

18H45 « La loi Oudin dans 10 ans : perspectives pour une solidarité décentralisée en 2025 »
Animation/modération : Alice Milot, Journaliste RFI

Table ronde avec un panel d'acteurs de coopération:

- **Jean-Marie Tétart**, Député des Yvelines, Président du GIP Yvelines coopération
- **Jean-Bosco Bazié**, Directeur Général d'Eau Vive

Echanges avec la salle et tous les élus de l'eau présents

19H45 Proposition d'une première piste d'action concrète :

Lancement et signatures des Chartes des « élus de l'Eau »
Tous les élus de l'eau présents sont invités à signer leur Charte

19H50 Mot de clôture
Célia Blauel, Adjointe à la Ville de Paris en charge de l'eau

20H00 Cocktail

2005-2015: un bilan et de nouveaux engagements

L'année 2015 est une année décisive pour le développement, une année de bilan et une année de nouveaux engagements, avec l'adoption d'un **cadre global de financement à Addis Abeba** en Juillet, le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement et la définition des nouveaux **Objectifs de Développement Durable** en septembre, et enfin la **COP 21** en décembre pour la lutte contre le changement climatique.

La problématique de l'eau a une place centrale dans toutes ces réflexions et doit faire l'objet d'engagements forts et concrets.



Pierre-Frédéric Ténrière-Buchot, Président du pS-Eau

En effet, aujourd'hui encore dans le monde,
1 personne sur 4 boit une eau contaminée par des matières fécales, et
1 personne sur 3 est privée de la dignité d'un service d'assainissement fonctionnel et hygiénique.

Or, chaque être humain sur cette planète a un droit inaliénable et vital à une eau potable et un assainissement qui ne mettent pas quotidiennement sa santé en danger.

Ce **Droit à l'eau potable et à l'assainissement**, reconnu par l'Assemblée des Nations Unies comme un Droit de l'Homme en Juillet 2010 est encore loin d'être respecté dans de nombreux pays, et il est urgent d'accélérer sa mise en œuvre.

Répondre à ce défi mondial est l'affaire de tous, institutions internationales, gouvernements, ONG locales ou internationales, entreprises, autorités locales et citoyens, pour agir de concert et **mettre en œuvre des solutions concrètes et durables**.

Depuis maintenant 10 ans, la France a mis en place un **mécanisme de solidarité innovant** qui permet aux acteurs locaux français de s'engager pour contribuer à leur échelle à relever le défi de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous.

La **loi Oudin-Santini**, votée en 2005 sous l'impulsion de Jacques Oudin au Sénat et André Santini à l'Assemblée Nationale, autorise depuis lors les collectivités territoriales, les syndicats d'eau et d'assainissement, et les agences de l'eau, à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

En 2013, ce dispositif a permis de mobiliser 23,5M€ et ce sont au total **150M€** qui ont été mobilisés depuis 2005 via le 1% pour améliorer considérablement les conditions de vie des populations bénéficiaires des actions financées.

En cette année 2015, où l'heure est aux nouveaux engagements qui définiront les politiques de développement pour les années à venir, il est opportun de profiter des **10 ans** de ce dispositif pour en **faire le bilan**, voir en quoi il a pu contribuer au développement de certains pays, quelle a été **l'ampleur de la mobilisation**, quels sont **les types d'actions menées**, quels en sont **les impacts**, et quelle est la **pertinence d'agir à cette échelle**.

C'est aussi l'opportunité de réfléchir aux **pistes concrètes** pour l'amplifier, prendre de **nouveaux engagements**, et inspirer les futures décisions en montrant des expériences concrètes.

Une première proposition concrète pour valoriser et amplifier cette dynamique, et prendre de nouveaux engagements : les « **Elus de l'Eau** ».

Cet évènement d'aujourd'hui est l'occasion de lancer une nouvelle campagne de mobilisation. Il ne s'agit pas d'une campagne électorale, mais d'une **campagne solidaire**!

Des élus locaux français, très engagés en solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, s'apprêtent à signer la **Charte des Elus de l'Eau**, pour s'engager au quotidien à mobiliser leurs pairs en témoignant de leur expérience concrète, et encourager ainsi de nouvelles collectivités territoriales à s'impliquer en coopération via le 1% solidaire pour l'eau.



Xavier Sticker, Ambassadeur interministériel dédié à l'Environnement



« Davantage de collectivités locales doivent être encouragées à recourir au dispositif »

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Monsieur le Sénateur, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs

Notre pays s'honore de ses atouts dans le secteur de l'eau et de son attachement à la solidarité. A cet égard, je salue l'engagement personnel de Jacques Oudin et d'André Santini pour que la loi qui porte leur nom voie le jour. C'était à force de persévérance qu'ils étaient alors parvenus à sensibiliser les pouvoirs publics à leur proposition de loi, approuvée par consensus au parlement.

La loi Oudin-Santini s'ancrait dans notre tradition de jumelages remontant à la fin de la 2e guerre mondiale, ainsi que dans les lois de décentralisation de Gaston Defferre et les compétences que celles-ci avaient dévolu aux collectivités territoriales. Elle avait permis de franchir un nouveau pas dans la coopération décentralisée, en renforçant la sécurité juridique des actions menées à ce titre et en invalidant les interprétations les plus rigoristes du principe de spécialité des collectivités locales. La loi du 7 juillet 2014 sur les orientations de notre politique de développement avait prévu des dispositions similaires dans le secteur des déchets.

Il est établi que les financements dégagés grâce au dispositif Oudin-Santini ont un caractère additionnel, par rapport aux autres ressources que l'État et les collectivités locales mobilisent pour rendre effectif le droit à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays du Sud. Au-delà des moyens budgétaires collectés, la loi Oudin-Santini est le support d'actions de coopération décentralisée qui permettent des transferts d'expérience et le renforcement des capacités dans les pays du Sud. Il s'agit d'un instrument innovant, dont la France assure la promotion sur le plan international.

Pour nous qui sommes engagés dans l'amélioration universelle des conditions de vie des populations, dans le respect du droit à l'eau et l'assainissement

- La première priorité est, sur le plan national, d'augmenter le niveau des ressources mobilisées au titre de la loi Oudin-Santini. Davantage de collectivités locales doivent être encouragées à recourir au dispositif, pour que celui-ci atteigne tout son potentiel.

- La deuxième priorité est, sur le plan international, de poursuivre le plaidoyer pour que d'autres États européens mettent en place des outils équivalents. La délégation à l'action extérieure des collectivités locales, au ministère des affaires étrangères, y travaille.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les points que je voulais souligner à l'ouverture de cette session, mais ce n'est que le début, je sais que nous avons encore beaucoup de travail à faire, et je sais que pS-Eau, j'ai eu l'occasion de le voir en Corée, est vraiment très engagé dans le suivi de toute cette initiative. Je vous remercie. »

Jacques Oudin, Sénateur honoraire de Vendée



« J'ai l'habitude de dire que l'homme peut se passer de beaucoup de choses, mais pas d'eau. A tel point que le droit pour l'accès à l'eau et à l'assainissement a été reconnu désormais au niveau international par l'ONU et d'autres instances.

En tant qu'élu local, et je ne suis pas le seul, nous savons que l'eau est une préoccupation permanente de nos populations.

J'ai été l'élu d'une petite île dans les franges littorales de la France, nous n'avions pas un gramme d'eau localement, nous étions obligés d'importer 1 million de m³ d'eau par an, avec des besoins croissants liés au tourisme. Cela m'a obligé à m'occuper des problèmes d'eau, à la fois pour l'alimentation en eau et ensuite pour le traitement de cette eau que nous rejetons dans des milieux particulièrement fragiles et des zones humides que nous souhaitons désormais protéger.

« Comme si l'humanitaire n'était pas la vocation de tout le monde... ! »

A l'époque, dans le début des années 2000, j'étais président du Cercle Français de l'Eau, que j'avais créé parce que dans les années 90 il n'y avait pas beaucoup d'instances qui s'occupaient d'eau en réunissant tous les acteurs du secteur. J'avais aussi créé au sénat le groupe de l'eau parce que je pensais que c'était important qu'une assemblée parlementaire puisse s'y intéresser. A ce titre nous avons vu émerger les difficultés que les collectivités ou les organismes spécialisés dans l'eau rencontraient dans leur élan de générosité naturelle. Car après les jume-lages d'après guerre, la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement a commencé à prendre de l'ampleur. Mais les choses se sont grippées le jour où la Cour des Comptes et le Conseil d'Etat ont estimé que ces actions n'étaient pas tout à fait conformes au droit national, qu'il fallait changer le dispositif ou l'adapter, le modifier.

C'est pour cela que j'ai écrit un premier projet, je pensais que ce serait un projet de loi. Nous étions en 2003, après 2002, je pensais que ce projet serait soutenu par le gouvernement et mon mouvement politique. Mais il n'en a rien été. On a dit que c'était un impôt de plus, que cela orientait les collectivités vers quelque chose qui n'était pas leur vocation, etc. ; comme si l'humanitaire n'était pas la vocation de tout le monde... !

Donc avec quelques amis ici présents au sein du CFE et du groupe de l'eau, nous avons décidé de sauter le pas, et de transformer ce texte en proposition de loi. Tout le monde nous a dit « allez y, allez y » en pensant par derrière que ça ne déboucherait pas.

A la surprise générale, lorsque le débat est venu en séance plénière, les groupes se sont prononcés à l'unanimité en faveur du texte.

Une fois que le sénat a voté le texte, j'ai quitté le sénat, mais heureusement, mon compère de toujours, André Santini, qui avait aussi de l'expérience avec le Sedif, a repris le dispositif à l'assemblée nationale, l'a sorti des limbes d'où personne ne souhaitait le voir sortir, et en a fait finalement le texte qui a été promulgué le 9 février 2005.

Comme l'a dit Pierre-Frédéric Ténière-Buchot, c'est donc une initiative essentiellement parlementaire, votée à l'unanimité au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Cela veut dire quelque chose. Cela représente une volonté nationale, populaire, et d'ailleurs je me souviens des assauts d'éloquence, notamment de Louis Le Pen au sénat, et d'autres à l'Assemblée Nationale.

Cela étant dit, il est nécessaire que dans le monde entier on se mobilise pour les problèmes de l'eau. Vous connaissez bien sûr les 7 plaies d'Égypte. Et bien, j'ai recensé 7 plaies pour l'eau.

« Cette action des collectivités territoriales ne saurait se substituer à l'action des États »

La 1^{ère}, c'est l'inégalité flagrante pour l'accès à l'eau et les disponibilités en eau des populations du globe. Et c'est celles qui sont les plus prolifiques et les plus pauvres qui en ont le plus besoin et qui en ont le moins.

La 2^{ème}, c'est le réchauffement climatique, qui impacte durement un certain nombre de régions, toujours les plus pauvres et celles qui en ont le moins.

La 3^{ème} plaie, c'est le développement démographique. Gérer l'eau à 1 milliard d'habitants il y a 2 siècles, était plus facile que gérer à 2,5 milliards comme au début du 20^{ème} siècle et maintenant à 7 milliards et bientôt à 10 milliards.

C'est une mutation profonde, corrélée d'ailleurs avec la 4^{ème} plaie, qui est le développement économique et la pollution qui s'en suit.

La 5^{ème} plaie, c'est l'explosion urbaine, les mégapoles et la désertification rurale. On se désintéresse souvent des zones rurales, qui sont les plus pauvres, et les plus vulnérables.

La 6^{ème}, c'est la gouvernance insuffisante. Je me souviendrai toujours du forum mondial de l'eau à Mexico où les ministres du développement du Sahel m'ont avoué, en petit comité : « notre situation nous en sommes totalement responsables ».

Et la 7^{ème} plaie, ce sont les conflits ethniques, religieux, territoriaux, que beaucoup de ces pays peuvent subir.

Ces 7 plaies de l'eau, ce sont les raisons de l'action que nous avons menée.

Mais en aucun cas cette action des collectivités territoriales ne saurait se substituer à l'action des États. La coopération internationale, Monsieur l'Ambassadeur, c'est d'abord l'action de

« La coopération décentralisée, ce sont des élus qui parlent à des élus »

l'État. Et quand un État est en mauvaise posture, que fait-on ? Quand il est endetté, et au bord de la cessation de paiement, que fait-on ? Évidemment, la coopération décentralisée ne saurait remplacer l'agence française de développement, même en matière de dons.

Mais les avantages de la coopération décentralisée des collectivités territoriales sont au nombre de trois :

Premièrement, les élus parlent à des élus. Ça c'est un facteur important. Excusez-moi Monsieur l'Ambassadeur, mais ce n'est pas un fonctionnaire qui parle à un fonctionnaire.

Deuxièmement, les consommateurs qui ont de l'eau aident par le 1% les consommateurs qui n'ont pas d'eau, ou plutôt les non-consommateurs qui n'ont pas d'eau.

Troisièmement : cela permet aux agences et aux syndicats, c'est-à-dire à ceux dont l'eau est le métier de s'engager, permettant ainsi aux techniciens de haut niveau de dialoguer avec des techniciens qui veulent devenir eux aussi dans leur pays des techniciens de haut niveau.

Je me suis réjoui au forum mondial de l'eau de Marseille des engagements qui ont été pris. C'était assez étonnant de voir toutes les agences dire « nous atteindrons 1% », de voir des grands responsables de collectivités dire « voilà nous avons un programme important à faire ». C'était une bonne chose.

Mais dans le contexte financier où nous sommes, ces engagements ne sont pas respectés.

J'ai été vice-président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et président de la commission internationale pendant je ne sais combien d'années. On a vu nos dotations baisser. La ponction de l'Etat a globalement réduit le budget de l'agence de pas loin de 78 millions d'euros. Ça fait lourd ! Et qu'est-ce qui prend le contrecoup en premier ? C'est souvent l'action internationale. Et ce en dépit des engagements. La baisse des dotations de l'état met les collectivités territoriales dans une situation dramatique. Et les économies se font sur la communication et l'action internationale.

« Si nous ne pouvons pas transférer beaucoup d'argent, nous pouvons transférer des connaissances »

Alors, quel est le bilan ? Financièrement, il est modeste. C'est vrai, 30M, c'est bien. Et ce sont des dons. Un don veut peut-être deux prêts. Néanmoins ce n'est pas à la hauteur des enjeux mondiaux. Nous avons fait le calcul pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, nous avons soutenu 300 projets et permis d'aider environ 1M de personnes. 1 million sur 10 milliards ce n'est pas beaucoup, mais si on ajoute toutes les aides mobilisées par les agences et les collectivités, on va s'apercevoir que ce n'est pas si négligeable que ça.

Financièrement, donc, c'est modeste. Mais humainement, ce n'est pas négligeable. Nous avons tissé des liens étroits constructifs profonds avec des villes et quand je vois par exemple deux espaces, le Maroc ou le Liban, ils sont heureux de cette coopération, je n'y peux rien mais c'est comme ça. Et bien d'autres pays aussi.

Enfin, ce que je trouve le plus remarquable, c'est l'effet de levier que le 1% génère. Je cite souvent l'exemple de la ville d'Agde qui a engagé une coopération avec la ville de Tata qui est un oasis au sud Maroc, ils ont mis 50 000€ pour un programme d'environ 5M d'euros. 1%. 1% de collecte, et 1% du financement. Pourquoi ? Parce que la banque mondiale s'est intéressée à leur programme qui était pertinent. Donc un effet de levier, qui est quand même la clé du succès.

« Financièrement, donc, c'est modeste. Mais humainement, ce n'est pas négligeable. »

Simplement notre action intéressante après 10 ans, est inachevée. Alors quel est l'avenir maintenant ?

Premièrement, je crois qu'on a une obligation morale de poursuivre l'action humanitaire dans le contexte où se trouvent ces pays déshérités. Cette obligation morale nous ne pouvons pas l'éluder.

Deuxièmement, si nous ne pouvons pas transférer beaucoup d'argent, nous pouvons transférer des connaissances et des formations. Ça coûte beaucoup moins cher et ça rapporte beaucoup. Faute de pouvoir faire des investissements, parce que les financements ne sont pas tous présents, j'invite tous les acteurs de l'eau à voir avec leur partenaires de ces pays comment former sur place, amener dans notre pays des techniciens qui veulent être des techniciens de haut niveau, dans tous les métiers, métiers de base de terrain, gestionnaires de réseau, concepteurs et administrateurs de gestion de bassin.

Troisième point, c'est la mobilisation des organismes internationaux. On a parlé de l'ONU, il y a des banques internationales qui se sont vraiment mis dans le financement de ces branches eau et assainissement, mais je suis assez déçu de la réaction que nous avons eu de l'Europe. Il y a 3-4 ans, nous avons essayé de faire admettre par les ministres de l'environnement européens, le vote d'une résolution permettant/enjoignant à tous les pays d'Europe d'adopter le 1%. Monsieur l'ambassadeur, les autorités françaises n'ont jamais accepté de pousser ce projet interne (mais c'était avant 2012, je vous rassure). Et la facilité eau de Bruxelles n'a pas complètement disparu mais est devenue maigrichonne.

La dernière question, c'est comment relancer la mobilisation nationale sur ce sujet ? Soyons clair. Le vrai potentiel c'est 120 millions d'euros. On en est à 30. On a encore de la marge de manœuvre. On a fait beaucoup d'efforts pour mobiliser les petites communes. Il y a peu d'espoirs dans le contexte actuel. Pour les moyens, compte tenu de la baisse des dotations, et de l'attentisme généralisé, là encore, ce n'est pas la cible sur laquelle nous aurons le plus de produits. Reste la troisième cible intéressante, celles qui ont suffisamment de moyens et d'intérêt pour la coopération internationale : les agglomérations et les métropoles. Et surtout ceux dont c'est le métier : ce sont les syndicats d'eau.

J'ai fait un test la semaine dernière. A l'approche de cette réunion, j'ai envoyé un mail à beaucoup de mes partenaires. J'ai reçu une réponse, d'un syndicat d'eau, positive. Mais un syndicat d'eau chez nous c'est 282 communes, c'est 80M de chiffre d'affaires, c'est un potentiel de 800 000€. Ils en sont à 0,1%. Ils ont de la marge.

« Demandons à l'Etat de ne plus ponctionner les agences! »

Si on peut faire passer un message aujourd'hui, demandons à l'Etat de ne plus ponctionner les agences. S'il y a un organisme qui fait bien son travail, qui a une utilité des compétences énormes, ce sont les agences. Si vous leur coupez les moyens, je ne crois pas que vous faites l'affaire ni des uns ni des autres, les autres étant ceux que l'on aide.

Autre message, in fine ne restons pas dans notre pré carré. La France, c'est bien, l'Europe c'est pas mal non plus. L'ONU et le niveau mondial, c'est encore mieux. Donc je félicite l'ONU et son agence de développement le PNUD et sa plateforme GWS pour l'action qu'ils mènent, mais il faut que cette action soit vraiment internationale pour qu'elle porte ses fruits.

Pour conclure, saisissons toutes les opportunités, telles que celle des Objectifs de Développement Durable. Nous avons bataillé pour que l'eau y figure, parce qu'elle n'y figurait pas au départ. Travaillons pour l'information, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs de l'eau. Vous êtes tous là, vous êtes sensibilisés, mobilisés, et vous êtes dotés de beaucoup d'information sur l'eau, alors merci d'être là et bravo. »



André Santini, Ancien Ministre, Député-maire d'Issy-les-Moulineaux, Président du Sedif



« Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je tenais tout d'abord à remercier Pierre-Frédéric Ténrière-Buchot, Président du pS-Eau, pour son initiative et son invitation, et vous dire le plaisir que j'éprouve à le retrouver à la tête de cette institution remarquable.

Les élus du Syndicat des Eaux d'Ile de France ont identifié très tôt l'impératif moral de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le monde.

C'est pourquoi ils ont décidé librement, il y a près de 30 ans déjà, de prendre à bras le corps ce dossier et d'aider les associations qui accompagnent les collectivités d'Afrique et d'Asie à améliorer l'accès à l'eau potable.

Les actions extérieures du SEDIF ont fait leur preuve, et ce notamment grâce à l'action du sénateur-maire de Saint-Maurice, 1^{er} Vice-Président du SEDIF, Christian Cambon.

L'impact est indéniable. Un point d'eau aménagé, à proximité du domicile, a un effet bénéfique immédiat sur la santé, et allège la pénibilité du quotidien. Mais surtout, pour une très grande majorité de projets soutenus par le SEDIF, les investissements sont pérennes, les installations fonctionnent. Cela tient à toute l'importance que le SEDIF accorde à l'organisation du service de l'eau potable, la création des instances de gestion, la formation des gestionnaires, l'autofinancement, mais aussi le prix de l'eau, et de tout l'appui qui lui est destiné.

En 2005, 20 ans après l'initiative du SEDIF, la Loi Oudin-Santini est venue conforter cette pratique historique : consacrer une part des recettes du service de l'eau en France à des projets d'eau dans des pays en voie de développement.

A la fin de cette année, la France organisera le grand rendez-vous mondial « Paris Climat 2015 » dont le SEDIF est partenaire officiel. Cette COP 21 doit, nous l'espérons tous, Monsieur l'Ambassadeur, déboucher sur un accord entre les grandes nations, sous peine de désillusion immense. Selon les Nations Unies, l'eau est le premier signe avant-coureur du dérèglement climatique, qui heurte nos écosystèmes terrestres et nos modes de vie. Le dérèglement affecte en particulier le cycle de l'eau, de la montagne au littoral. La loi Oudin-Santini constitue dans un cadre financier sécurisé, une réponse pragmatique et efficace, en permettant aux collectivités, aux établissements publics de financer des actions de solidarité internationale.

« Le SEDIF a augmenté sa contribution d'1 centime de Francs à 1 centime d'Euros par mètre cube d'eau vendu. »

Conformément à l'engagement pris en 2012 au Forum Mondial de l'Eau à Marseille, le SEDIF a augmenté sa contribution à l'aide publique au développement, d'1 centime de Francs à 1 centime d'Euros par mètre cube d'eau vendu. Aujourd'hui, il contribue à hauteur de 2,3M€ par an à son programme solidarité eau.

L'enjeu n'est pas seulement de multiplier le nombre de collectivités qui appliquent le 1% eau, il convient désormais de favoriser le partage d'idées entre des élus de deux territoires, de privilégier le transfert de savoir-faire entre services techniques. Il faut sortir du carcan projet et passer à une logique de service public.

Le principe du 1%, l'ambassadeur l'a dit tout à l'heure, a été étendu au secteur de la distribution du gaz et de l'électricité, et plus récemment à celui des déchets ménagers – le Sénateur Cambon avait encore frappé !

Voulant amplifier l'efficacité de leurs actions à l'international, les grands syndicats de service public de la métropole parisienne, le SIAAP, le SIGEIF, le SIPPAREC, le SYCTOM, l'EPTB Seine Grands Lacs et le SEDIF, ont signé un accord le 14 avril dernier pour agir dans leurs domaines respectifs, sur un même territoire partenaire. Nous souhaitons combiner nos savoir-faire dans des opérations communes. Cela illustre le rôle essentiel des grands syndicats de service public au moment de la constitution de la métropole du Grand Paris.

« Là, il y a quelque chose qui ennoblit la politique! »

En 2016, cela fera 30 ans que le SEDIF soutient l'accès à l'eau dans le monde, notamment en Afrique. Il aura multiplié par 7 la part du prix de l'eau affecté à l'aide publique au développement, il aura consacré 30 millions d'euros à des projets ayant bénéficié à près de 4,5M de personnes, soit autant que le nombre d'usagers franciliens alimentés quotidiennement par le SEDIF.

Il n'y a plus aujourd'hui de Corrèze ou de Zambèze, puisque c'est le même effectif qui est alimenté. Chaque foyer contribue ainsi à ce programme au travers de sa facture d'eau en y consacrant en moyenne 1€ par an.

Plus de 800 millions de personnes à travers le monde sont encore aujourd'hui privées d'eau potable et 2,6 milliards d'individus ne disposent pas d'un accès à un système d'assainissement de base.

Poursuivre l'action que permet la Loi Oudin-Santini concrétise l'espoir que l'accès à l'eau et à l'assainissement devienne le lot de tous, et favorise le développement tant au sud qu'au nord, y compris dans certaines zones d'Europe, au moyen de nouveaux partenariats pour des projets innovants.

Jacques Oudin vous l'a dit tout à l'heure, la genèse d'une loi est toujours bizarre. Les élus du SEDIF continuent de soutenir unanimement cette démarche et cette responsabilité qu'ils se sont données à eux-mêmes en 1986, et je suis fier d'avoir contribué à faire passer un texte aussi difficile, parce que là, il y a quelque chose qui ennoblit la politique. »



Signature de la « Charte des élus de l'eau »



Les élus de l'eau

A l'occasion de l'évènement organisé le 17 Juin 2015 pour l'anniversaire de la loi Oudin-Santini, le pS-Eau a lancé la campagne de mobilisation des « élus de l'eau ».

24 élus solidaires pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous ont déjà signé la « Charte des élus de l'eau » pour s'engager à sensibiliser et mobiliser d'autres élus autour de ce défi mondial.

Les « élus de l'eau » signataires

LOUDIN Jacques
Sénateur honoraire de Vendée



SANTINI André
Ancien ministre
Député-maire des Hauts-de-Seine
Président du Sedif



AGGOUNE Fatah
Adjoint au Maire de Gentilly en charge de l'eau



COLIN Jean-Paul
Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de l'eau et de l'assainissement



LAUNAY Jean
Député du Lot
Administrateur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
Président du Comité National de l'Eau



SANOKHO Bamadi
Adjoint au Maire de Gentilly chargé des coopérations internationales



ALA René
Ancien Maire de Arles-sur-Tech
Ancien Président du Syndicat des Eaux du Vallespir



COUTURIER Christian
Vice-Président de Nantes Métropole au Cycle de l'eau, de la trame verte et bleue, de la Loire et des cours d'eau



MARCOVITCH Daniel
Ancien Conseiller de Paris et Député de Paris



TETART Jean-Marie
Maire de Houstan
Député des Yvelines
Président du GIP "Yvelines coopération internationale et développement"



BAILLY Dominique
Maire de Voujours (93)
Vice-président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France



DIGARD Marie-Pierre
Première Adjointe au Maire de la Ville d'Orsay
Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay



MARTIN Jacques
Maire de Nogent-sur-Marne
Vice-Président du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne



VALLI Stéphane
Premier adjoint au Maire de la Ville de Bonneville
Président de la Communauté de Communes de Fauçigny-Glières



BLAUDEL Célia
Adjointe au Maire de la Ville de Paris en charge de l'eau



EUDES Henriette
Conseillère Municipale de la Ville de Colombelles



MOLMY Georges
Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des sources Cailly, Varenne et Béthune



ZOUTU Hubert
Maire de Heudebouville
Rapporteur chargé de la coopération internationale de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure



CAMBON Christian
Maire de Saint-Maurice
Sénateur du Val-de-Marne
Vice-président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France



JAMATI Claude
Maire de Bailly



NEDELEC Marie-Hélène
Conseillère Municipale de la Ville de Saint-Herblain
Vice-présidente de Nantes Métropole en charge de la coopération décentralisée



CLAEYS Alain
Président du Grand Poitiers
Député-maire de Poitiers



JOSSE Charles
Ancien Député et Sénateur des Côtes d'Armor
Ancien Ministre délégué chargé de la coopération et de la Francophonie
Ancien Président du Conseil Général des Côtes d'Armor



PERNOT Mireille
Vice-présidente de Nantes Métropole à la production et distribution de l'eau potable et à l'assainissement





Charte des « Elus de l'Eau »

Elus solidaires pour l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde

Aujourd'hui dans le monde,
1 personne sur 4 consomme de l'eau non potable,
et 1 personne sur 3 ne dispose pas d'un assainissement approprié.

Les messages que nous partageons

- L'accès à l'eau et à l'assainissement est reconnu comme un **Droit de l'Homme** ; il doit être accessible, disponible, abordable, et non-discriminatoire
- Les **autorités locales ont un rôle essentiel** à jouer à travers la coopération décentralisée, pour appuyer leurs homologues dans le renforcement de leur rôle de maître d'ouvrage des services publics
- Toute action doit se faire dans le **respect des cadres institutionnels** et réglementaires définis par les Etats partenaires
- La **concertation** et la **complémentarité** entre les acteurs doivent être encouragées à tous les niveaux (local, régional, national, européen et international)
- **L'ensemble des parties prenantes locales** doivent être associées à l'identification des besoins et la définition des actions à conduire
- Recourir aux ressources humaines et matérielles locales et participer au **renforcement de leurs compétences** permet d'assurer l'autonomie et la pérennité des services
- Une approche intégrée est à encourager, veillant à la **préservation de la ressource en eau et de l'environnement** et prenant en compte le lien étroit entre eau, assainissement et hygiène
- La coopération décentralisée est un **partenariat de territoire à territoire** qui favorise l'engagement citoyen, l'ouverture sur le monde, les échanges culturels, et implique et valorise tous les acteurs locaux, leurs savoirs et leurs savoir-faire.

Ma mission d'« Elu de l'Eau »

En tant qu'« Elu de l'Eau », engagé dans la coopération décentralisée pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, **je me fais ambassadeur** de cette cause auprès de mes pairs et de mes concitoyens.

En valorisant mon expérience et en apportant mon témoignage, je m'engage à sensibiliser et mobiliser les élus qui m'entourent à devenir solidaires et porteurs de projets de coopération décentralisée pour l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement.

Je choisis ainsi de m'impliquer **aux côtés du programme Solidarité Eau** pour :

- . **Avoir une démarche proactive** de plaidoyer envers les élus et citoyens que je côtoie dans des instances et occasions qui sortent du cadre de la coopération et de l'eau.
- . **Participer, animer ou proposer** l'organisation d'une ou deux réunions par an sur mon territoire, rassemblant des élus, des citoyens, des associations, pour échanger sur la thématique de la coopération pour l'eau et l'assainissement;
- . **Intervenir** lors de rencontres organisées sur la thématique de l'eau et de l'assainissement en France, en Europe et dans le monde, pour témoigner de mon expérience ;
- . **Contribuer** par mon témoignage à la production de supports de communication (plaquettes, sites internet, vidéos) en faveur de la solidarité pour l'eau ;
- . **Diffuser** les outils de communication produits par le pS-Eau sur ces sujets afin d'informer et sensibiliser les élus autour de moi ;

Le pS-Eau se rend quant à lui disponible pour m'appuyer dans l'organisation d'évènements sur mon territoire sur le sujet de la coopération eau et assainissement, pour valoriser mes actions de coopération, et m'épauler dans ma mission d'Elu de l'Eau.

Bilan quantitatif et qualitatif de la loi Oudin-Santini sur les 10 dernière années

Le pS-Eau assure une veille des pratiques de l'action extérieure des collectivités et réalise chaque année un bilan des engagements financiers des collectivités et des agences de l'eau dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

La compilation et l'analyse des chiffres 2014 s'est terminée en Juin et a donc pu être présentée pour la première fois lors de cette conférence.



1 – Bilan 2014 de l'action extérieure des collectivités et agences de l'eau pour l'eau potable et l'assainissement

➔ Les engagements financiers comptabilisés en 2014 s'élèvent au total à **24,8 millions d'euros**, dont 12,2 millions d'euros mobilisés par les collectivités territoriales, et 12,6 millions d'euros mobilisés par les Agences de l'eau.

On observe une **baisse de 3,5M€ par rapport à 2013 (-12%)** alors que les contributions annuelles avaient toujours évolué de façon croissante depuis 2006.

Cette baisse est en grande partie liée à une baisse des contributions de certaines agences de l'eau (-18%) due notamment à une ponction financière de l'Etat et donc une priorisation différente des budgets. La baisse des contribution des collectivités est beaucoup plus modérée (-6%) et est liée à de nombreux facteurs conjugués, parmi lesquels notamment le contexte politique français avec les élections municipales en mars 2014, et la réforme territoriale des régions et départements, qui ont créé un climat d'incertitude au niveau des collectivités.

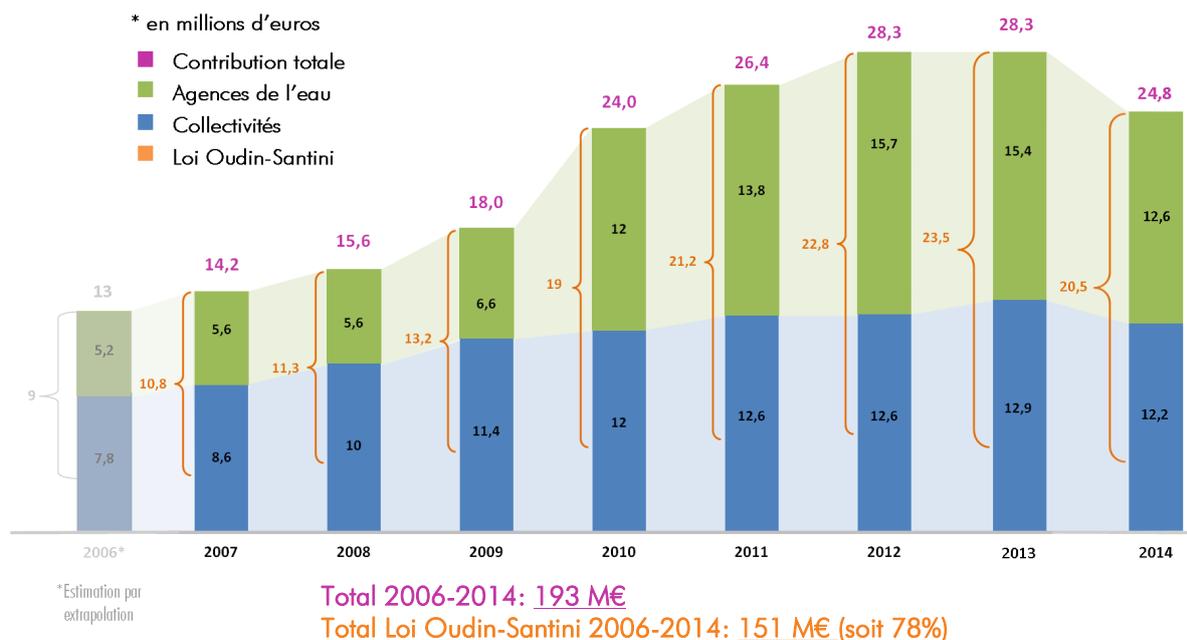
➔ L'application de **la loi Oudin-Santini a permis en 2014 de mobiliser 20,5M€** (agences de l'eau et collectivités confondues), soit 83% de la contribution totale. Si l'on ne regarde que les contributions des collectivités locales (12,2M€), elles se répartissent à 65% sur la loi Oudin (soit 7,9M€) et 35% sur le budget général (soit 4,3M€) (contre 55% sur la loi Oudin et 45% sur le budget général en 2012).

➔ En 2014, plus de **230** collectivités locales, syndicats d'eau et d'assainissement, EPIC et agences de l'eau se sont impliqués dans des actions de solidarité pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Tous les types de collectivités se mobilisent, **grandes ou petites, rurales ou urbaines**, et de **tous bords politiques**.

Pour la première fois cette année, ce sont **les syndicats** qui sont les principaux contributeurs (en volumes financiers), représentant 20% des contributions (contre 15% en 2013) suivis par les **villes et agglomérations** qui cumulent 17% du total des engagements (contre 21% les années précédentes). Les **conseils régionaux** et les **conseils départementaux** contribuent quant à eux respectivement à hauteur de 8% et 4%. Les **Agences de l'eau** représentent un peu plus de 50% des contributions.

Evolution des contributions 2006-2014



➔ **87%** du volume des contributions comptabilisées en 2014 (soit 21,5M€) ont été mobilisés par seulement 25 organismes, engageant chacun au-delà de 75 000€, parmi lesquels 7 acteurs engagent chacun plus d'1M€.

2-Bilan de la loi Oudin-Santini 10 ans après : quelle mise en application ? quels impacts sur la coopération E&A ?

➔ Sur la période 2006-2014, les collectivités et agences de bassin ont mobilisé au total près de 200M€ pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement, dont **80% (soit 151M€) via la loi Oudin-Santini**.

Sur ces 151M€, les Agences de l'eau ont contribué à hauteur de 61% en mobilisant au total 93M€ sur 9 ans, et les collectivités 39%, avec 59M€ au total (en complément des 41M€ qu'elles ont mobilisé par ailleurs sur leur budget général, soit une contribution totale de 100M€ sur 9 ans).

➔ Si toutes les collectivités françaises, les agences de l'eau, les syndicats d'eau, les EPCI en charge de l'eau et de l'assainissement, appliquaient totalement le 1% solidarité eau, le **potentiel de mobilisation serait d'environ 65M€ par an** (45M€ pour les collectivités et 20M€ pour les Agences de l'eau).

On atteint désormais un **taux d'application de loi Oudin-Santini de plus de 30%**, avec un pic de **36% en 2013**, année où les montants mobilisés via ce dispositif ont été les plus élevés.

➔ Sur un plan plus qualitatif, ce dispositif a non seulement **sécurisé juridiquement** l'action extérieure des collectivités et Agences de l'eau, mais il a aussi **pérennisé** ces pratiques en donnant lieu à des financements récurrents et croissants, il les a **multipliées** en donnant l'occasion de parler des enjeux de l'eau, et a aussi **amélioré la qualité** des actions de manière indirecte en encourageant la mobilisation de l'expertise des collectivités et le partage de leur savoir-faire.

3-Caractérisation des actions financées

A l'occasion des 10 ans de la loi Oudin-Santini, le pS-Eau a testé une démarche pour caractériser de mieux en mieux les actions menées grâce aux financements des collectivités et agences, et notamment répondre aux interrogations sur les nombres de bénéficiaires touchés par ces financements. Les résultats sont plutôt à considérer comme des ordres de grandeur. Le pS-Eau proposera très certainement en 2016 de travailler avec les principaux bailleurs, l'AFD, les Agences, et des acteurs comme la Coalition eau, pour réfléchir à des indicateurs communs et une méthodologie de suivi et de mesure plus approfondie.

Cette première étude a porté sur **un échantillon de 54 projets financés par les collectivités et les agences de l'eau via le 1% sur la période 2006-2014**. Les chiffres de cet échantillon ont été extrapolés ensuite à l'ensemble du montant mobilisé par les collectivités et agences de l'eau sur 9 ans de 2006-2009, dont 80% ont été mobilisés sur la loi Oudin.

➔ Les projets sont pour 85% d'entre eux à destination de l'Afrique, et 55% de l'Afrique de l'Ouest. Les principaux pays d'intervention des actions menées sont le **Burkina Faso, Madagascar et le Sénégal**, mais aussi le Cameroun, le Maroc, le Niger ou le Mali, pour une majorité en **milieu rural** (70%).

95% des projets concernent **l'eau potable** et **50%** **l'assainissement** (10% concernent seulement l'assainissement).

➔ La plupart des projets sont pluriannuels. 80% des projets ont un budget total inférieur à 600 000€ avec une distribution homogène **entre 15 000€ et 600 000€** (selon les types d'ouvrages réalisés, la taille de la population desservie, le milieu d'intervention, etc.).

➔ On estime que les projets financés sur les 9 dernières années ont contribué à donner ou améliorer l'accès à l'eau potable à environ **4,6M de personnes** dont 1M suite à des réhabilitations d'infrastructures.

En revanche, en ce qui concerne l'assainissement domestique, les volets d'activités sont souvent plus marginaux et concernent beaucoup moins de personnes. On estime le nombre de bénéficiaires d'assainissement domestique à environ **400 000 personnes** sur 9 ans.

Cependant, la moitié des **projets d'assainissement se concentrent sur les écoles**, et parmi les écoles bénéficiaires d'une action, une grande partie sont bénéficiaires d'une action sur l'assainissement (1 100 sur 9 ans, et beaucoup moins sur l'eau potable (650)).

➔ En ce qui concerne l'eau potable, les projets concernent à 35% la réalisation de **points d'eau non motorisés** (puits ou forages équipés d'une pompe manuelle), et à 65% des **réseaux de distribution** avec des points d'eau publics ou domiciliaires, pouvant desservir une population plus nombreuse.

Concernant l'assainissement, il s'agit très souvent d'**équipements de collecte** (blocs sanitaires dans les écoles et latrines familiales principalement), mais aussi parfois de **réseaux d'évacuation ou de systèmes de traitement** (de manière plus marginale, mais croissante). Beaucoup de projets se concentrent exclusivement sur la **promotion de l'assainissement domestique** pour encourager les familles à se doter elles-mêmes de latrines améliorées.

➔ Mais mesurer les nombres de bénéficiaires met à l'écart un grand nombre d'activités qui ne se mesurent pas en nombres de bénéficiaires et qui contribuent pourtant fortement à assurer la pérennité des services mis en place : de nombreux projets ont des composantes importantes de **renforcement des capacités de gouvernance et de gestion** notamment, une partie travaille aussi sur la **structuration des services**, et la **sensibilisation à l'hygiène**. Plus rarement, des activités d'**appui à la planification** sont également menées.

Par ailleurs, par une analyse qualitative des 54 projets de l'échantillon, et également via la connaissance assez fine qu'a le pS-Eau de ces acteurs et de leurs actions du fait d'un accompagnement personnalisé et d'une veille continue des pratiques depuis 30 ans, on constate que les actions menées par les collectivités et les agences, en lien également très souvent avec des ONG, ont des spécificités qui leur donnent une vraie plus-value qualitative.

Ainsi, l'étude montre que les actions menées dans le cadre de la coopération décentralisée et non gouvernementales et les acteurs qui les mettent en œuvre:

- ➡ développent de plus en plus **des actions d'appui à la structuration des services**
- ➡ interviennent dans le cadre d'**un engagement de proximité, sur le long terme, qui améliore la réponse aux besoins et l'appropriation des actions**
- ➡ **ont des apports variés sur les territoires français**
- ➡ s'inscrivent dans des démarches d'**expérimentations pilotes qui viennent nourrir les stratégies sectorielles nationales**

La synthèse globale du bilan 2014 de l'action extérieure des collectivités et des agences de l'eau et l'étude de bilan des actions financées via le 1% depuis 2006 seront disponibles sur le site du pS-Eau courant octobre 2015.

Table ronde 1:

« 10 ans de solidarité Nord-Sud - 10 ans de développement local »

Modération : *Alice Milot, Journaliste RFI*

Témoins:

- **Jean-Paul Colin**, Vice-président de Lyon Métropole en charge de l'eau
- **Henriette Eudes**, Conseillère municipale de la Ville de Colombelles
- **Adrienne Paule Demenou**, Présidente du Réseau des Femmes Elues Locales de l'Ouest du Cameroun



Accès à l'eau et à l'assainissement au Cameroun

Madame Adrienne Demenou représentait Madame Célestine Ketcha Courtès, Maire de Bangangté au Cameroun, et Présidente du Réseau des Femmes Elues Locales du Cameroun.

La Commune de Bangangté, qui compte 200 000 habitants, est en partenariat de coopération avec l'AIMF, le SIAAP, la Fondation Véolia Environnement et l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour l'appui à la maîtrise d'ouvrage dans les secteurs eau et assainissement depuis 2010 (projet MODEAB). La situation de départ faisait état de nombreux ouvrages abandonnés, ce qui amenait les populations à consommer de l'eau de pluie et de l'eau des bas fonds, avec un taux d'accès à l'eau de 15% au début du projet. L'ONG Camerounaise Enfants de Ndé s'est rapprochée de la Fondation Véolia pour la réhabilitation des ouvrages et la mise en place d'un dispositif de suivi du service. Aujourd'hui, on a atteint un taux d'accès à l'eau de 80% avec des branchements domiciliaires ou des points d'eau à moins de 300m des concessions. Les maladies hydriques ont fortement reculé (-15% pour la verminose, -40% pour la dysenterie), et la pénibilité et la durée de la corvée d'eau ont été fortement réduites.

C'est un véritable service public de l'eau qui a été mis en place par la commune avec l'appui de ses partenaires en termes de gestion et de suivi, mais aussi avec la formation des comités d'usagers de l'eau, ainsi que des techniciens de maintenance, et la mise en place d'un système de redevances, pour assurer la pérennité des ouvrages. Ce projet MODEAB a obtenu le Prix ONU du meilleur service public de l'eau en Juin 2014.

La commune de Fokoué quant à elle, dont Madame Demenou est Maire, compte un peu plus

de 30 000 habitants et ne bénéficie pas d'un service de l'eau fonctionnel. Les maladies hydriques et la mortalité infantiles sont fortes du fait de la consommation d'eau potable. Madame le Maire souhaiterait donc pouvoir faire bénéficier ses populations du même type d'aide que celle que Bangangté a reçue.

Mutualisation et réciprocité en Basse-Normandie et au Niger

Les villes bas-normandes de Colombelles (6000 habitants), Ifs (12000), Mézidon-Canon (6000), et Castillon-en-Auge (150) se sont rassemblées pour agir en coopération avec 5 villes du Canton de Kornaka au Niger, avec l'appui de l'ONG Eau Vive qui œuvrait déjà dans la zone, et le soutien financier du Conseil Régional.

Cette coopération est basée sur la réciprocité, avec des actions menées de part et d'autres, co-décidées au sein d'un comité de pilotage.

Le partenariat porte sur divers sujets transversaux, comme la mise en place d'une radio, d'une mutuelle de micro-crédit, des échanges de jeunes, et bien sûr la thématique de l'eau, qui a fait partie des priorités d'action. Les villes bas-normandes ont beaucoup appris de l'expérience des villes nigériennes en termes de démocratie participative, et sont en train de réfléchir à la mise en place de comités de quartier.

A Colombelles, la coopération est intégrée dans toutes les actions municipales, afin d'informer et impliquer la population (Festival AlimenTerre, Exposition photo, Foires agricoles, etc.). La coopération vit sur la commune à travers divers animations et les habitants demandent souvent des nouvelles des Nigériens qui ont eu l'occasion de venir en mission.

Un double dispositif de solidarité à Lyon Métropole

Le Grand Lyon a mis en place le 1% en 2004 (avant le vote de la loi), lui permettant de collecter environ 600 000€ par an, qui sont affectés pour moitié à la coopération décentralisée, et pour moitié au financement d'un Fonds Eau de soutien aux ONG.

Le Fonds Eau est abondé à hauteur de 350 000€ par le Grand Lyon, 350 000€ par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et 350 000€ par le délégataire. Cette enveloppe de plus d'1M€ permet ensuite de soutenir des projets sélectionnés selon des critères rigoureux et par le biais d'une procédure impliquant un comité technique et un comité politique.

Depuis 2004, 10M€ ont ainsi été accordés via le Fonds Eau pour la réalisation d'environ 200 projets menés par des ONG françaises, permettant l'accès ou l'amélioration de l'accès à 1,5M€ de bénéficiaires dans les pays en développement.

Côté coopération décentralisée, la Métropole de Lyon est en partenariat direct avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar sur la thématique de l'eau et de l'assainissement. Grâce à un permanent sur place et une relation de proximité et de confiance qui dure depuis 10 ans, un travail est fait à la fois sur la réalisation d'ouvrages, mais aussi la formation, le suivi des services, le renforcement de la gestion, etc.

Echanges avec la salle:

Hubert Zoutu, Communauté d'Agglomération Seine-Eure

La Loi Oudin Santini nous a permis de mettre en place une coopération décentralisée avec la ville de Bohicon au Bénin et ce 1% est un levier qui nous a permis d'obtenir l'aide de l'AESN pour réaliser des châteaux d'eau de 100m² et 13 BF pour 10 000 habitants ajd et 20 000 demain.

Ce levier a permis aussi à la CASE d'affecter un budget équivalent au soutien aux associations de solidarité internationale.

L'AESN nous a mis en relation aussi avec la fondation veolia qui a apporté son expertise dans le projet, aux côtés des techniciens de la CASE.



Kristel Malègue, Coalition Eau

Le marché de l'eau en France, c'est 12MM€ de chiffres d'affaires, donc le potentiel est de 120M€ dont la moitié issue de la part des délégataires. Bien que les entreprises délégataires ne soient pas concernées par le dispositif de la loi Oudin-Santini mais elles perçoivent des recettes du marché de l'eau et devraient donc contribuer à la même hauteur que les collectivités locales à l'effort de solidarité internationale. Certains délégataires le font déjà dans certaines communes, dans d'autres ce n'est pas encore le cas. C'est le rôle des collectivités locales, en tant que responsables des services d'eau et d'assainissement sur leur territoire d'inciter et de négocier avec leur délégataire pour inclure cette contribution dans leur contrat.

En 2011, elles participaient à hauteur de 5,3M€, ce qui représente 10% de leur potentiel et moitié moins que l'effort fourni par les collectivités locales.

Réponse de Jean-Paul Colin:

Comme disait Lavoisier « Rien ne se perd, tout se transforme ». Il est clair que si on implique le délégataire, il faut être conscient que cela est répercuté sur la facture d'eau. C'est donc un choix politique avant tout de la part des collectivités.

Jean-Bosco Bazié, Directeur Général d'Eau Vive

Nous accompagnons les communes nigériennes et bas-normandes dans le cadre du projet présenté par Mme Eudes. Nous parlons toujours de l'aspect financier, mais je voudrais parler aussi de l'effet structurant que peut avoir ce programme sur le territoire des 5 communes qui sont désormais rassemblées en intercommunalité, avec notamment l'émergence d'un service technique communal employant des fonctionnaires et des agents techniques formés, qui prennent en main le service sous la direction des élus. La mutuelle d'épargne et de crédit dont a parlé Mme Eudes pèse aujourd'hui près de 500 000€ et permet de contribuer fortement à l'économie locale.

A propos du bilan présenté par le pS-Eau, je crois que nous pouvons expliquer la baisse des financements non pas seulement par un manque de volonté politique au Nord, mais aussi par la situation sécuritaire que nous vivons actuellement au Sahel. Cela fait 2-3 ans que les acteurs bas-normands ne peuvent pas se rendre à Kornaka au Niger. Or, les échanges sont primordiaux pour motiver l'engagement. Nous réfléchissons donc à cette situation avec les Etats, afin d'éviter que l'impact de cette loi continue de baisser.

Table ronde 2: « La loi Oudin dans 10 ans : perspectives pour une solidarité décentralisée en 2025 »

Modération : *Alice Milot, Journaliste RFI*

Témoins:

- Jean-Marie Tétart, Député-maire de Houdan, Président du GIP Yvelines coopération
- Jean-Bosco Bazié, Directeur Général d'Eau Vive



Les bonnes raisons pour une petite commune de s'engager en coopération internationale

La Ville de Houdan (dans les Yvelines) est engagée depuis 18 ans avec une commune Sénégalaise de Casamance. La Mairie a décidé de s'engager à hauteur de 1€ par habitant, soit 3400€ par an. Auxquels elle ajoute les recettes de plusieurs fêtes communales annuelles, montant ainsi à un budget de près de 10 000€.

Elle a par ailleurs mis en application la loi Oudin-Santini sur le budget eau de la commune, c'est-à-dire sur la sur-taxe communale perçue pour les investissements, et a ajouté une clause dans son contrat de délégation de service public pour inclure une part apportée par le délégataire, qui a bien entendu intégré cela dans ses coûts, comme le précisait M. Colin. Le délégataire a également proposé de mettre à disposition un de ses techniciens, qui travaille sur la commune, pour aller sur le terrain au Sénégal faire les diagnostics nécessaires au projet, et d'accueillir chaque année un ou deux plombiers du village sénégalais pour les former. Il y a donc un engagement de toute la commune, et pas seulement du conseil municipal, avec l'implication par exemple de l'hôpital, du collège, etc. La Ville de Houdan a d'ailleurs, contrairement à beaucoup de petites communes, choisi de s'impliquer en direct et ne pas passer par une ONG, afin de créer un vrai lien entre le projet et ses habitants.

Pour Jean-Marie Tétart, l'engagement en coopération décentralisée est un risque politique à

prendre. Un risque qui s'amenuise progressivement à mesure que l'on explique et que l'on informe. Il était plus facile de s'engager il y a 18 ans que maintenant, le débat n'était pas le même, mais paradoxalement, il y a beaucoup de raisons qui font qu'il est peut-être plus pertinent de s'engager aujourd'hui qu'il y a 18 ans.

Ainsi, les arguments de Jean-Marie Tétart pour encourager un élu à s'engager sont les nombreux :

- L'interdépendance qui existe dans le monde actuel, et dont on se rend de plus en plus compte par exemple avec le changement climatique, fait qu'on ne peut pas aspirer à un développement durable, tel qu'on nous l'a vendu, en pensant ce développement seul enfermé sur son territoire, alors même que les populations voisines n'ont pas accès aux services de base.
- Il est naturel pour un père de famille de vouloir le mieux pour ses enfants. Ainsi les migrations ne se réguleront que si les populations ont accès à des services de base et n'ont plus de raison de migrer.
- Nos communes ont participé au développement de notre pays, et de la même façon, le développement là-bas doit s'organiser autour des autorités locales. C'est donc le rôle d'une municipalité de venir en aide à son homologue pour qu'elle se développe dans toutes ses composantes.
- Aller sur place est la meilleure manière de convaincre. La plupart des personnes qui vont en Afrique reviennent avec une volonté de s'engager. C'est d'ailleurs comme cela que la délégataire a été convaincu de s'engager : le technicien qui a été d'abord mis à disposition pour aller sur le terrain s'est senti investi d'une mission et a sensibilisé sa hiérarchie.

Quel avenir pour la loi Oudin-Santini et la coopération?

Pour Jean-Bosco Bazié, les chiffres et les témoignages montrent bien tout l'intérêt de la loi Oudin-Santini. Mais tout repose aujourd'hui sur un engagement politique fort des élus pour continuer à faire vivre ce dispositif, étendre son application et mobiliser à la fois des financements mais aussi de l'expertise.

La Loi Oudin-Santini a permis de passer de la réalisation d'un point d'eau avec une pompe à la réflexion globale sur un service public de l'eau. Que ce soit à Fokoué ou dans une commune française, l'engagement politique est le premier acte qui peut ensuite déclencher tout le reste de l'action. Et c'est sur la gouvernance, notamment au niveau des communes du Sud, mais aussi au niveau national, qu'il faut se tourner et investir. La redistribution et l'affectation des moyens financiers disponibles, et donc la planification des actions à mener, en dépendent fortement.

Paris ne s'est pas fait en un jour. Jean-Bosco Bazié appelle à s'inspirer des solutions et des erreurs qui ont permis à la France et d'autres pays de se développer progressivement, et de prendre en compte le temps nécessaire pour s'approprier les choses.

Au-delà de l'argent et de l'expertise, la coopération apporte des échanges humains qui vont nettement au-delà de l'eau, et au-delà du mécanisme de la loi Oudin-Santini. Ces rencontres permettent de mieux comprendre les autres, de mieux travailler avec eux, et de combattre les clichés. Il faut investir aussi sur cette composante sociale, notamment en s'appuyant sur la jeunesse, qui ne doit plus porter le poids de l'histoire entre nos pays.

Jean-Marie Tétart fait remarquer que le niveau de l'Aide Publique au Développement française est aujourd'hui très loin des 0,7% d'engagement, avec une baisse de -20% en 4 ans, et que la part du don est de plus en plus faible. Les financements additionnels (taxe de solidarité sur les billets d'avion, 1% eau, 1% déchets) viennent compenser cette baisse alors qu'ils devraient venir en complément, et que les dotations des collectivités locales sont en chute libre.

Réactions de la salle:

Joanna Lompo, ingénieure en génie rurale à la Direction générale de l'assainissement, des eaux usées et excréta (DGAEUE) du Burkina Faso:

Au Burkina Faso, en matière d'assainissement, le taux d'accès est de 9% seulement. La gouvernance locale est un élément capital. En absence de gouvernance, la durabilité des services est impossible. L'Etat est donc en train de travailler à un transfert à sept communes pilotes pour renforcer leurs capacités et jouer leur rôle de maîtrise d'ouvrage. Ce transfert de compétences, ainsi que la sensibilisation des populations sont des priorités au niveau national.



Philippe Guettier, Directeur du Partenariat Français pour l'Eau:

Pour la première fois depuis la mise en œuvre de la loi Oudin-Santini, on voit les montants stagner voire baisser. Cette situation ne nécessite t'elle pas de trouver d'autres voies? Ainsi le groupe d'échanges sur la coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement, présidé par Jacques Oudin et animé par le PFE, souhaite lancer des groupes de réflexion sur deux sujets:

- > Comment intégrer les acteurs et financements privés dans la coopération décentralisée?
- > Comment développer la mutualisation entre collectivités au niveau des territoires en France?

Réactions sur le sujet de la mutualisation :

- Rebecca Armstrong, Chargée de mission international Communauté d'agglomération Seine-Eure

La communauté d'agglomération Seine-Eure a amorcé une dynamique de mutualisation avec tous les partenaires de coopération de son partenaire au Sud, la Commune de Bohicon au Bénin, que ce soient des collectivités françaises mais aussi belges ou allemandes. Nous nous rencontrons ainsi chaque année au sein d'un réseau pour présenter nos projets respectifs mais aussi réfléchir à des projets communs (ex: sur la gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant). Cela permet de mutualiser l'expertise mais aussi d'avoir des leviers pour de nouveaux financements.

- Marie-Hélène Nédélec, Vice-présidente Nantes Métropole en charge de la coopération décentralisée

Nantes Métropole travaille à créer des mutualisations entre ses différents partenaires de coopération: Kindia en Guinée, Dschang au Cameroun et Amaga en Haïti, pour organiser par exemple des temps de formation en commun, créer des échanges sud-sud. Cela permet de trouver parfois des solutions auxquelles on aurait pas pensé. Pour travailler sur la gouvernance, la mise en place d'agences communales de l'eau et de l'assainissement, et la formation de personnels au Sud, Nantes Métropole travaille aussi beaucoup avec les réseaux de collectivités du Sud.

Richard Nana Dwanang, Président de l'association « Les Enfants de Ndé »

Le renforcement de la gouvernance est primordiale dans les pays comme le Cameroun, afin

que les investissements ne soient pas vains et que les services soient pérennes. L'éducation, l'information et la sensibilisation des populations sont également indispensables pour la réussite des projets et pour changer les mentalités.

Pierre-Marie Grondin, Directeur du pS-Eau

Depuis plusieurs années, la mobilisation en coopération pour l'eau et l'assainissement est croissante. De nombreuses collectivités s'investissent et on a vu aujourd'hui l'utilité et l'importance de cet engagement. Cependant, actuellement nous nous trouvons à un tournant où toute une partie de ceux qui sont investis en coopération décentralisée, notamment du côté des Agences de l'eau, ont une difficulté à s'exprimer, à se mobiliser entièrement et à convaincre des élus de se lancer dans cette coopération. C'est très dommage parce que c'est pourtant le moment d'y aller, d'être aux côtés des élus qui ne flanchent pas. Au lieu de contempler le plafond atteint, il s'agirait plutôt de tout faire pour le dépasser. Je salue donc tous ceux qui, au sein de agences, travaillent à nos côtés et je souhaiterais qu'ils soient encouragés plutôt que découragés.



Célia Blauel, Adjointe à la Ville de Paris en charge de l'eau



« Cher-e-s toutes et tous,

Je suis ravie d'être parmi vous et honorée de conclure cette belle après-midi. Je tiens d'ailleurs, moi aussi, à remercier l'équipe du pS-Eau et ses partenaires pour l'organisation de cette journée.

Je crois que vous avez, une fois encore, cet après-midi, fait la démonstration d'un des rôles essentiels qui est le vôtre, c'est à dire, celui de permettre les échanges de savoirs et de bonnes pratiques et de susciter le débat entre la multitude d'acteurs et d'actrices de l'eau que nous sommes. Je suis, pour ma part, extrêmement attachée à ces temps d'échanges collectifs, qui sans doute, sont encore trop rares, et qui donnent l'occasion de réaffirmer nos engagements, mais aussi d'échanger sur nos savoir-faires, nos réussites mais aussi nos échecs et finalement, vous me pardonnerez l'expression, de « sortir quelques instants la tête du guidon » de notre travail quotidien pour réfléchir ensemble, nous ouvrir à d'autres acteurs, confronter nos idées mais aussi faire connaître nos réalisations en matière de solidarité internationale, et ainsi poser des jalons pour l'avenir.

Réfléchir à l'avenir dans le domaine de l'eau, je crois que l'année 2015 s'y prête plus que tout. C'est bien évidemment l'année de l'anniversaire des 10 ans du dispositif Oudin-Santini, autour duquel nous nous retrouvons aujourd'hui. Cette loi a été, je tiens à le redire, une avancée considérable et qui est toujours et encore citée en exemple dans le monde entier ; j'en ai pris la mesure lors du dernier Forum Mondial de l'Eau en Corée du Sud. 2015, c'est aussi l'année de la remise à plat des objectifs du développement durable, portés par les Nations Unies, et au sein desquels l'eau revêt un caractère particulier. 2015, c'est enfin l'année de la Conférence internationale sur le Climat qui se tiendra du 30 novembre au 11 décembre au Bourget, et qui va nous permettre de soulever la question des nouveaux défis de l'eau dans le cadre du dérèglement climatique.

« Cette loi a été une avancée considérable, et est citée en exemple dans le monde entier »

« A Paris, ce sont 7M€ qui ont bénéficié à plus d'1M de bénéficiaires dans 25 pays »

Elaborer notre réflexion sur l'avenir des questions de l'eau dans le monde, à partir de cet anniversaire si particulier, a énormément de sens. Car nous, acteurs de l'eau, avons aujourd'hui 10 ans d'expériences, de recul, sur ces problématiques et sur les solutions à mettre en œuvre. 2015, à travers

l'anniversaire des 10 ans du dispositif Oudin Santini, c'est donc d'abord l'année du bilan.

Ce bilan, nous l'avons également dressé, à Paris, puisque nous fêtons aussi cette année les 10 ans de notre dispositif de solidarité internationale eau et assainissement issu de Loi Oudin Santini. Ce dispositif, à Paris, c'est aujourd'hui plus de 7 millions d'euros qui ont permis le déploiement d'actions en matière d'accès à l'eau et/ou à l'assainissement, dans 25 pays et qui ont bénéficié à plus d'un million de bénéficiaires. Ce sont à la fois des soutiens à des Organisations Non Gouvernementales, des aides d'urgence, mais aussi un investissement fort dans des dispositifs de coopérations décentralisées avec nos villes partenaires ou encore, des partenariats d'opérateurs à opérateurs. La loi nous a permis la réalisation de très beaux projets, dont je veux dire que nous sommes extrêmement fiers aujourd'hui de les avoir portés à la Ville de Paris.

Au-delà des aspects techniques, nous tirons aussi à Paris les enseignements suivants. Pour être mis en œuvre de façon efficace, les dispositifs de solidarité internationale doivent pouvoir s'appuyer :

- Sur la mise en œuvre d'un dialogue politique entre collectivités locales, pour travailler en finesse sur les besoins techniques et sur les enjeux de gouvernance locale ;
- Sur un échange d'expertise technique et une démarche de co-construction.

À titre d'exemple, la Mairie de Paris a développé des coopérations avec les villes de Jéricho et Bethleem autour de la réalisation d'un Schéma directeur de l'eau, de l'organisation financière, administrative et technique d'un service de l'eau, ou encore de la mise en place d'un Système d'Information Géographique et de détection des fuites dans les réseaux, et dont les bilans montrent tous aujourd'hui des résultats extrêmement positifs.

Je ne peux, sur ces trois projets, que saluer l'action des ingénieurs de la Ville de Paris ainsi que des équipes de l'entreprise publique Eau de Paris – que j'ai la grande chance de présider – qui ont accompagné, étape après étape, ces projets, à travers des transferts de compétences notamment, tant dans les domaines techniques que dans le partage des valeurs qui animent notre service public de l'eau à Paris, à savoir l'efficacité, la responsabilité, la solidarité et la gestion durable de la ressource.

« Ce dispositif démontre l'efficacité des autorités locales et publiques en matière d'élaboration de stratégies de développement »

Ce dialogue, ces échanges ont fortement été favorisés par la loi Oudin Santini, qui a permis de donner un rôle défini et essentiel aux autorités locales et aux acteurs de l'eau. Je dis « essentiel » car c'est là aussi un constat que je fais de la mise en œuvre du dispositif. Ce dispositif démontre l'efficacité des autorités locales et publiques en matière d'élaboration de stratégies de développement et de gestion des réseaux, et leur capacité à prendre à bras le corps des sujets complexes, là où les États peinent parfois à dégager des solutions. Or, les grands défis qui se posent à nous, élus et acteurs locaux, dans le contexte du dérèglement climatique, semblent confirmer cette tendance.

Ce bilan que je dresse, il n'est pas seulement celui de Paris, puisque je sais que nous en partageons toutes et tous les grands enseignements.

C'est d'ailleurs le sens de la Charte des élu-e-s de l'eau que nous avons signée aujourd'hui. En effet, celle-ci nous engage :

- à nous faire encore davantage ambassadrice / ambassadeur de nos réalisations. Nous le faisons déjà, je crois qu'aucun de nous ne résiste à parler, souvent avec passion d'ailleurs, de ces sujets, dès qu'il en a l'occasion. Mais – et en écho à ce que je disais en introduction - il nous faut encore développer cette culture de l'échange et partager, pour, à l'avenir, emmener d'autres acteurs avec nous dans cette dynamique ;
- à porter des valeurs fortes – j'en ai citées – et qui doivent être fondatrices de toutes coopérations.

Cette charte constitue ainsi d'ores et déjà un beau pas dans ces perspectives d'avenir pour l'eau, car nous avons encore d'importants défis à relever dans les années qui viennent.

Ainsi, aujourd'hui, nous avons tous constaté l'importance de cette loi, les projets qu'elle a permis d'accompagner et de faire émerger, ainsi que les bénéfices apportés à de nombreuses populations. Nous nous réjouissons tous de l'action réalisée et effectivement nous pouvons en être fiers. Mais si nous sommes rassemblés aujourd'hui c'est aussi parce que la situation reste urgente : une personne sur quatre n'a toujours pas accès à l'eau potable et une personne sur trois à l'assainissement.

« Il faut développer cette culture de l'échange, pour emmener d'autres acteurs avec nous dans cette dynamique »

À ce constat, s'ajoute à présent le grand défi du 21^e siècle, celui du dérèglement climatique. Les études scientifiques sont désormais formelles : le dérèglement climatique va avoir des conséquences fortes sur nos vies, notamment par l'accentuation de phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les périodes de sécheresse ou les inondations. Ainsi, l'un de ses symptômes les plus perceptibles dans les années à venir concernera justement l'eau. La situation de la Californie évoquée ces dernières semaines en est une triste illustration et qui démontre la dimension globale et transversale de ce problème. Il s'agit en effet d'un pays riche et développé, qui pourtant, du fait du dérèglement climatique et d'une très mauvaise gestion de sa ressource en eau, doit aujourd'hui faire face à une situation grave de pénurie d'eau.

Les questions de sécurisation de la ressource en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, seront donc plus que jamais centrales dans les années à venir. Elles devront par ailleurs

« Nous devons rester mobilisés pour que l'eau occupe une place centrale dans les négociations internationales »

être au cœur des programmes de solidarité. Car ce que démontrent également les études, c'est que les pays aujourd'hui les plus vulnérables, souffrant déjà d'un manque d'accès à l'eau et à l'assainissement, seront ceux qui subiront d'autant plus fortement les conséquences de ce dérèglement climatique.

C'est pourquoi nous devons rester mobilisés :

- Pour que l'eau occupe une place centrale dans les négociations internationales, tant au sein des nouveaux objectifs du développement durable que lors de la COP21.
- Pour que, lors de cette Conférence climat, les États tiennent les engagements qu'ils ont pris en 2012 à Copenhague, consistant à mobiliser des moyens financiers conséquents, à la hauteur des enjeux que nécessitent les stratégies d'adaptation des pays les plus vulnérables aux effets du dérèglement climatique.
- Pour poursuivre nos coopérations et nos actions de solidarité internationale dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement, tout en intégrant cette dimension climatique dans les projets que nous portons.

A ce titre, je dois vous préciser que nous avons décidé il y a deux mois, à la Ville de Paris, de créer un « fonds vert des villes » pour – à l’instar du fonds mondial – créer un dispositif de solidarité destiné à aider les villes des pays en développement à s’adapter aux conséquences du dérèglement climatique. Il comportera bien sûr un volet eau.

Par ailleurs, l’idée n’est pas de créer un fonds parisien mais bien un dispositif de coopération et de financement multilatéral, incluant des villes françaises mais aussi étrangères. J’en profite pour faire un appel à tous les élu/es locaux présent/es aujourd’hui qui souhaiteraient rejoindre cette initiative, pour, en tant qu’acteurs locaux, prendre toute notre place et faire entendre nos voix dans le cadre des négociations internationales.

10 ans après la loi Oudin Santini, l’action sociale et solidaire, engagée grâce à ce dispositif, s’est doublée d’une prise de conscience environnementale et d’une reconnaissance universelle des causes et des conséquences du changement climatique. Là où rien ne change, les contributions des acteurs et gouvernements locaux sont souvent précurseurs et essentielles dans la mise en œuvre de solutions locales et globales.

Gageons que notre volontarisme et notre force de persuasion alimentent tant le fleuve des négociations climatiques que la naissance de nouveaux dispositifs de solidarité efficaces et à la hauteur des enjeux du 21^e siècle. »



LA PAGE WEB

www.pseau.org/fr/1pourcent

LE GUIDE PRATIQUE



L'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement
48 pages, pS-Eau, 2015

LA PLAQUETTE



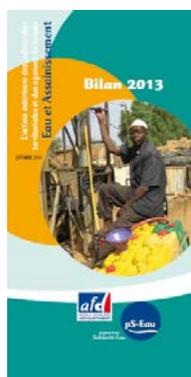
1% solidaire pour l'eau - Collectivités locales, votre action compte
6 pages, pS-Eau, 2011

LE LIVRET INTERACTIF



Etre solidaire pour l'accès à l'eau et l'assainissement
22 pages, pS-Eau, 2014

LES CHIFFRES



Bilan 2013 de l'action extérieure des collectivités et des agences de bassin
6 pages, pS-Eau, 2014

LES ÉTUDES

- **Bilan et caractérisation de la coopération décentralisée française pour l'eau et l'assainissement**
Rapport d'étude, 45 pages, pS-Eau, Juillet 2010
- **Enquête nationale sur la perception par les élus locaux de la solidarité internationale pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement**
Rapport d'étude, 61 pages, pS-Eau, Novembre 2011
- **La mobilisation de l'expertise des collectivités françaises dans leurs politiques de coopération décentralisée sur l'eau et l'assainissement**
Rapport d'étude, 89 pages, pS-Eau, Septembre 2014



Le programme Solidarité Eau a été créé en 1984, lors d'un sommet des ministres européens, afin de répondre au défi de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

Son but : accompagner les initiatives locales de coopération internationale dans le domaine de l'eau.

Le programme est soutenu depuis son origine par les pouvoirs publics français, le ministère des Affaires étrangères en premier lieu, le ministère en charge de l'Environnement, et aujourd'hui principalement l'Agence Française de Développement.

Le pS-Eau est reconnu par l'ensemble des acteurs français et internationaux, aussi bien des pays du Nord que du Sud, des acteurs non gouvernementaux que des coopérations bilatérales et multilatérales, comme un lieu neutre de concertation avec les pouvoirs publics, de rapprochement entre les opérateurs, d'appui-conseil et de renforcement des capacités d'intervention dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Reflétant la multiplicité et la diversité de la coopération décentralisée et non gouvernementale, le pS-Eau s'attache à répondre à l'ensemble des sollicitations du plus modeste des acteurs aux porteurs de projets les plus vastes.

Le pS-Eau est un réseau d'acteurs regroupant 29 000 correspondants engagés dans l'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous.



programme Solidarité Eau
32, rue le Peletier
75 009 Paris
T. 33 (0)1 53 34 91 20
pseau@pseau.org

www.pseau.org

Antenne Lyon-Méditerranée
80, cours Charlemagne
69 002 Lyon
T. 33 (0)4 26 28 27 91
lyon@pseau.org

 www.facebook.com/pseau

 www.twitter.com/pseau



#élusdeleau #loiOudinSantini